

« DROIT PROCESSUEL »
MASTER 1 « DROIT PRIVE et SCIENCES CRIMINELLES »
1^{er} SEMESTRE

Yves STRICKLER, Professeur

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages spéciaux

- S. Guinchard (sous la dir. de), *Droit processuel. Droit commun et droit comparé du procès*, Dalloz
- E. Jeuland, *Droit processuel*, LGDJ

Ouvrages généraux

Procédure civile :

- L. Cadiet et E. Jeuland, *Droit judiciaire privé*, Litec
- N. Fricero et P. Julien, *Droit judiciaire privé*, LGDJ
- Y. Strickler, *Procédure civile*, Paradigme

Procédure administrative :

- R. Chapus, *Droit du contentieux administratif*, LGDJ
- O. Gohin, *Contentieux administratif*, Litec

Procédure pénale :

- C. Ambroise-Castérot et Ph. Bonfils, *Procédure pénale*, PUF, coll. Thémis
- F. Fourment, *Procédure pénale*, Paradigme

Procédures européennes :

- J.-F. Renucci, *Traité de Droit européen des droits de l'Homme*, LGDJ
- Manuel de Droit européen des droits de l'Homme*, LGDJ

INTRODUCTION

- I. Le procès
- II. La procédure
 - A. La pluralité de procédures
 - B. L'existence d'un fond commun procédural
- III. Le droit processuel

PARTIE I - LES PRINCIPES INSTITUTIONNELS DU DROIT PROCESSUEL

Titre 1. Le droit d'accès à un juge

Chapitre 1. Le contenu du droit d'accès à un juge

Section 1. L'ACCES A UN JUGE DU PREMIER DEGRE

§1. L'absence d'un recours juridictionnel

§2. L'absence d'un véritable juge

- A. Les recours examinés par un membre du Gouvernement
- B. Les recours examinés par une autorité administrative indépendante
- C. Les recours examinés par un magistrat du Parquet

Section 2. L'ACCES A UN JUGE D'APPEL

§1. L'inexistence d'un droit à un juge d'appel en matière civile et administrative

§2. La consécration d'un droit à un juge d'appel en matière pénale

Section 3. L'ACCES A UN JUGE DE CASSATION

§1. Un accès fragilisé au juge de cassation en matière civile et administrative

§2. Un accès renforcé au juge de cassation en matière pénale

- A. Abrogation de l'exigence d'une mise en état préalable
- B. Réforme de la procédure de contumace : le défaut criminel

Section 4. L'ACCES A UN JUGE CONSTITUTIONNEL

Chapitre 2. Les caractères du droit d'accès à un juge

Section 1. LE PRINCIPE : L'ACCES A UN JUGE DOIT ETRE EFFECTIF

§1. La suppression des obstacles juridiques

- A. La radiation du rôle
- B. Le refus d'une indemnisation complémentaire
- C. La remise en cause d'une décision de justice devenue définitive
- D. Les incidences d'une faute commise par un auxiliaire de justice

§2. La suppression des obstacles financiers

- A. L'exigence européenne d'un système d'aide juridictionnelle
- B. Le système français d'aide juridictionnelle

Section 2. L'EXCEPTION : L'ACCES A UN JUGE PEUT ETRE LIMITE

§1. L'intérêt général : éviter ou remédier à l'encombrement des juridictions

- A. Les conditions de recevabilité de l'action en justice (intérêt/qualité pour agir)
- B. Les délais d'exercice de l'action en justice
- C. L'obligation de consigner une somme d'argent
- D. La sanction de l'abus du droit d'ester en justice

§2. L'intérêt privé : assurer la défense des justiciables

- A. L'obligation de constituer avocat
- B. Les immunités

Titre 2. Le droit à un « bon » juge

Chapitre 1. Les incertitudes relatives à certaines qualités que doit présenter le bon juge

Section 1. UN BON JUGE EST-IL NECESSAIREMENT UN JUGE PROFESSIONNEL ?

Section 2. UN BON JUGE EST-IL NECESSAIREMENT UN JUGE SPECIALISE ?

§1. Juge judiciaire et juge administratif

- A. Les avantages du dualisme juridictionnel
- B. Les inconvénients du dualisme juridictionnel

§2. Juge civil et juge pénal

- A. Les mérites de la distinction juge civil/juge pénal
- B. Le principe français de l'unité des juridictions civiles et des juridictions pénales

§3. Magistrat du siège et magistrat du parquet

- A. L'utilité du ministère public
- B. Les critiques formulées à l'encontre du ministère public

Section 3. UN BON JUGE STATUE-T-IL NECESSAIREMENT EN COLLEGIALITE ?

§1. La controverse doctrinale

§2. Les solutions françaises

- A. Le déclin de la collégialité dans le contentieux civil
- B. Le déclin de la collégialité dans le contentieux pénal
- C. Le déclin de la collégialité dans le contentieux administratif

Section 4. UN BON JUGE EST-IL NECESSAIREMENT UN JUGE RESPONSABLE DE SES DECISIONS ?

§1. La responsabilité de l'État

- A. En cas de fonctionnement defectueux d'une juridiction de l'ordre judiciaire
- B. En cas de fonctionnement defectueux d'une juridiction de l'ordre administratif

§2. La responsabilité du juge

- A. La faute personnelle commise par le juge
- B. La faute disciplinaire commise par le juge

Chapitre 2. Le « bon » juge

Section 1. L'EXIGENCE D'INDEPENDANCE

§1. L'indépendance du juge à l'égard de l'État

- A. L'indépendance du juge à l'égard du Parlement
- B. L'indépendance du juge à l'égard du Gouvernement

§2. L'indépendance du juge à l'égard de ses collègues

- A. La solution est imposée par un autre juge
- B. La solution est imposée par une autre juridiction

§3. L'indépendance du juge à l'égard des parties

- A. Les règles qui tentent de préserver l'indépendance du juge à l'égard des parties
- B. La problématique du juge élu

§4. L'indépendance du juge à l'égard des tiers

Section 2. L'EXIGENCE D'IMPARTIALITE

§1. Les exigences de l'impartialité

- A. L'impartialité personnelle du juge
- B. L'impartialité fonctionnelle du juge

§2. Les sanctions de la partialité

- A. Les sanctions *a priori*
- B. Les sanctions *a posteriori*

Partie 2 - LES PRINCIPES FONCTIONNELS DU DROIT PROCESSUEL

Titre 1. Les principes fonctionnels traditionnels

Sous-titre 1. Les principes fonctionnels relatifs au déroulement du procès

Chapitre 1. La publicité des audiences

Section 1. LE PRINCIPE DE LA PUBLICITE DES AUDIENCES

§1. Devant toutes les juridictions

§2. Durant toute l'audience

- A. La controverse
- B. Les conséquences

Section 2. LES EXCEPTIONS AU PRINCIPE DE LA PUBLICITE DES AUDIENCES

§1. Les exceptions expressément posées par les normes processuelles

- A. La préservation de l'ordre public
- B. La protection de la vie privée des parties au procès
- C. La protection des intérêts des mineurs

§2. Les exceptions dégagées par les juges européens

- A. La renonciation des parties à la publicité de l'audience
- B. Les contentieux techniques

Chapitre 2. La célérité de la procédure

Section 1. LA NOTION DE DELAI RAISONNABLE

§1. Le calcul de la durée d'une procédure

- A. Le point de départ
- B. Le point d'arrivée

§2. L'appréciation du caractère raisonnable

- A. La complexité de l'affaire
- B. Le comportement du requérant
- C. Le comportement des autorités compétentes
- D. L'enjeu du litige

Section 2. LES REMEDES A LA LENTEUR DES PROCEDURES

§1. L'augmentation des moyens financiers

§2. La création de nouveaux juges

§3. Le recours au juge unique

§4. La mise en place de procédures accélérées

A. En matière civile - B. administrative - C. pénale

§5. La mise en place de nouvelles règles procédurales

A. En matière civile
B. En matière administrative
C. En matière pénale

§6. La sanction de l'inertie du juge et des parties

A. L'inertie du juge
B. L'inertie des parties

Sous-titre 2. Les principes fonctionnels relatifs aux acteurs du procès

Chapitre 1. Les principes fonctionnels relatifs aux parties

Sous-chapitre 1. Les droits qui profitent aux parties pendant le procès

Section 1. LE DROIT A LA PRESOMPTION D'INNOCENCE

§1. Le rôle du juge en matière de preuve

§2. Les présomptions de culpabilité

Section 2. LE DROIT A UN PROCES EQUITABLE

Sous-Section 1. LE DROIT D'EXPOSER SA CAUSE

§1. Le droit d'être informé de la procédure

A. Recevoir l'information
B. Comprendre l'information

§2. Le droit de se défendre

A. Le droit de se défendre personnellement
B. Le droit d'être défendu par un avocat

Sous-Section 2. LE DROIT DE PRESENTER SES PREUVES

§1. La discussion des preuves

§2. La loyauté des preuves

A. La preuve qui a été constituée par la partie qui l'invoque
B. La preuve qui a été obtenue par violence, fraude ou ruse
C. La preuve qui a été obtenue de façon illégale

Sous-chapitre 2. Les droits qui profitent aux parties à l'issue du procès

Section 1. UN DROIT A UNE LECTURE PUBLIQUE DES DECISIONS DE JUSTICE

§1. En procédure civile

§2. En procédure pénale

§3. En procédure administrative

Section 2. UN DROIT A L'EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE

§1. La consécration du droit à l'exécution des décisions de justice

§2. La portée du droit à l'exécution des décisions de justice

§3. Les conséquences du droit à l'exécution des décisions de justice

A. L'État doit prévoir les instruments juridiques permettant d'assurer l'effectivité de l'exécution des décisions de justice.

B. L'État doit apporter son concours à l'exécution des décisions de justice

Chapitre 2. Les principes fonctionnels relatifs au juge

Section 1. L'OBLIGATION DE MOTIVER SA DECISION

Section 2. L'INTERDICTION DE PRONONCER UNE DOUBLE PEINE

Titre 2. Les nouveaux principes fonctionnels

Chapitre 1. La simplification du droit

Chapitre 2. La proximité du juge

Chapitre 3. La loyauté

Chapitre 4. Le consensualisme